



PREAVIS N° 05-2017

**DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Municipalité
de
Tolochenaz**

**AMENAGEMENT
UAPE « DROLE DE FRIMOUSSE »
DEMANDE DE CREDIT
CHF 150'000.-**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'UAPE (Unité d'Accueil Pour les Ecoliers) Drôle de frimousse est un lieu d'accueil collectif qui s'adresse aux écoliers de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire Harmos. Elle a pour mission d'encadrer les enfants de manière professionnelle en dehors des horaires scolaires en complément de la famille. C'est dans un environnement sécurisant et stimulant que l'équipe éducative accompagne chaque enfant dans son développement physique, affectif, cognitif et social. L'UAPE est gérée par la Commune et fait partie du réseau AJEMA.

Historique

Lors du Conseil Communal du 22 juin 2015, celui-ci a accepté une demande de crédit de CHF 35'000.- pour aménager le rez-de-chaussée de la Maison Blanche. Après les travaux effectués durant la période d'été, nous avons ouvert l'UAPE le 24 août 2015 avec une autorisation d'exploitation de l'OAJE pour 24 places. Dès cette date, les enfants scolarisés aux collèges de Tolochenaz et de Lully ont pu fréquenter l'UAPE aux heures suivantes d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h45, de 12h05 à 14h05 (avec repas) et de 14h05 à 18h30 (avec goûter). Le mercredi, et durant les vacances scolaires, la structure est fermée. Très rapidement, la fréquentation de l'UAPE a été excellente. Indéniablement, celle-ci répond à un besoin de la population. Après la première année, nous avons déjà un taux d'occupation de presque 80%.

Comme mentionné en introduction, l'UAPE fait partie du réseau AJEMA (www.ajema.ch) dont elle applique les principes et en particulier la politique tarifaire. L'accueil et l'encadrement quotidiens sont assurés par une équipe de professionnelles de l'enfance, répondant aux exigences en matière d'accueil des jeunes enfants en collectivité.

En été 2016, nous avons demandé une autorisation spéciale afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes supplémentaires des parents pour la période de midi. L'OAJE nous a accordé une augmentation complémentaire de 12 places pour cette période uniquement.

Afin de pouvoir accueillir les écoliers, nous avons obtenu l'autorisation d'occuper provisoirement une classe vide dans le collège, bâtiment situé en face, pour une année. Ceci n'a engendré aucun coût supplémentaire.

Objectif et motivations du préavis

Comme mentionné plus haut, l'occupation actuelle par les écoliers de notre UAPE est élevée. Lors d'un sondage auprès des parents, il s'est clairement avéré que les besoins futurs ne pouvaient être couverts par la dimension actuelle de l'UAPE. D'autre part, à la consultation de la liste d'attente tenue par l'AJEMA, on comprend rapidement que ce constat est confirmé.

Ci-dessous la récapitulation des demandes à fin mars 2017 :

	Périodes de la journée			
	7:30-8:45	Repas	14:05-15:40	15:40-18:30
Lundi	29	46	8	36
Mardi	34	51	10	38
Mercredi (nouveau)	4	8	7	7
Jeudi	28	49	10	40
Vendredi	24	46	9	29
Remarque : deux demandes ont été faites pour le mercredi entre 8h40 et 12h05				

Lors du préavis de 2015, la Municipalité avait déjà signalé que le premier étage de la Maison Blanche serait disponible dès 2017 et qu'un éventuel agrandissement pourrait se faire au 1^{er} étage dès cette date. Aujourd'hui les locataires du 1^{er} étage ont quitté leur appartement et nous sommes en mesure d'affecter entièrement notre Maison Blanche à l'UAPE.

Nous avons présenté à l'ARASMAC, à laquelle appartient l'AJEMA, une demande d'autorisation pour 48 places. Les demandes d'augmentation peuvent se faire par tranches de 12 places. Nous avons décidé de directement demander 48 places, ce qui représente la capacité maximale de la Maison Blanche une fois transformée.

A la même occasion, nous allons améliorer l'horaire pour les parents en ouvrant à 7h au-lieu de 7h30, ainsi que le mercredi midi et après-midi.

Aménagements

La grande partie des travaux de transformation aura lieu au premier étage. Les anciennes installations, comme la cuisine, seront démontées, les fenêtres seront sécurisées. Tout l'amiante sera éloigné, les murs seront repeints. Il est à relever que nous souhaitons garder le cachet de cette ancienne maison. Les escaliers seront aménagés pour assurer la sécurité des enfants. Des sanitaires supplémentaires seront construits au 1^{er} étage.

Le bureau administratif de la Directrice qui se trouve actuellement dans l'ancienne chaufferie du Collège, sera « rapatrié » dans la Maison Blanche, au premier étage, côté Est.

Au rez-de-chaussée, nous prévoyons d'agrandir le vestiaire, et par conséquent, nous déménagerons la cuisine actuelle (qui est celle de l'ancien appartement) au coin nord-ouest de la maison. Afin de faciliter le transport des repas et aussi d'éviter « l'encombrement » des escaliers, nous souhaitons aménager un « monte-plats » entre les deux étages. Cela permettra de servir une partie des enfants au 1^{er} étage.

A noter que l'OAJE, lors de sa visite de janvier, a donné un préavis favorable quant à la conformité des aménagements prévus.

Vous trouverez en annexe les transformations envisagées (shéma).

En résumé les coûts estimatifs des travaux seront les suivants :

Rhabillage de murs et plafonds	CHF 12'500.-
Désamiantage et démolitions	CHF 20'000.-
Constructions : Fourniture et pose de carrelages, d'une cuisine (rez), d'une protection en verre et film plastique sur les fenêtres, d'une main courante dans escalier et d'une séparation en verre feuilleté dans la cage d'escalier, de baffles acoustiques, d'une porte en bois (WC). Ouverture des portes (condamnées) par le démontage de panneaux en bois. Application peinture murs, plafonds, portes, fenêtres, radiateurs. Travaux sanitaires (cabines WC), et d'électricité (étage supérieur). Porte d'entrée PVC (entrée principale). Installation d'un monte-plats depuis la cuisine.	CHF 117'500.-
TOTAL	CHF 150'000.-

Incidences financières

L'UAPE possède un chapitre comptable (comptes 500) séparé composé des charges et des produits spécifiques. Celui-ci est tenu par la Commune. Y figureront les charges (personnel administratif et éducatif, loyer facturé par la Commune, frais de repas, matériel etc.), ainsi que les produits (participations des parents, les diverses subventions) et la couverture de déficit par le réseau AJEMA. A noter que la Commune perçoit un loyer pour les locaux mis à disposition actuellement de CHF 28'000.- par an, qui sera doublé une fois les travaux terminés, soit CHF 56'000.-. L'UAPE reçoit des subventions dites d'aide au démarrage de la Confédération (durant 3 ans) et du Canton (1 année).

Il est important de comprendre que le déficit annuel de l'UAPE est entièrement pris en charge par l'AJEMA.

L'ensemble des déficits de toutes les structures d'accueil de l'AJEMA sont par la suite alloués annuellement aux Communes membres.

Le financement des aménagements se fera par le compte « réserve Immeubles » pour CHF 100'000.- et par un crédit auprès d'un établissement bancaire pour CHF 50'000.-. La dette de CHF 50'000.- sera amortie sur 5 ans, ce qui représente un amortissement annuel de CHF 10'000.-. La charge de la dette sera ainsi minime. Côté revenu, le loyer demandé par la Commune à l'AJEMA sera augmenté de CHF 28'000.- par année.

La législation des marchés publics permet de faire une procédure gré à gré jusqu'à un montant estimé de CHF 150'000.- pour les constructions du second œuvre. C'est le cas du présent préavis et raison pour laquelle nous avons mandaté uniquement la société Miroplus pour les offres relatives à ces travaux. C'est la même entreprise qui avait procédé, à notre entière satisfaction, aux travaux du rez-de-chaussée en 2015.

Financement

La Municipalité souhaite effectuer un emprunt de CHF 50'000.- auprès d'un établissement de la place, ceci aux meilleures conditions possible, remboursable en 5 ans maximum.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Tolochenaz

- **Dans sa séance du 19 juin 2017**
- **Vu le préavis municipal N° 05-2017**
- **Oùï le rapport de la Commission chargée de son étude**
- **Oùï le rapport de la Commission des finances**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

décide

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.- pour les transformations de l'UAPE Drôle de Frimousse, sise dans la Maison Blanche.**
2. **D'autoriser la Municipalité à prélever CHF 100'000.- sur le compte « réserve Immeubles ».**
3. **D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt bancaire pour la somme de CHF 50'000.-, ceci aux meilleurs conditions du moment.**
4. **D'amortir cette somme de CHF 50'000.- sur 5 ans, soit CHF 10'000.- par année.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 2017

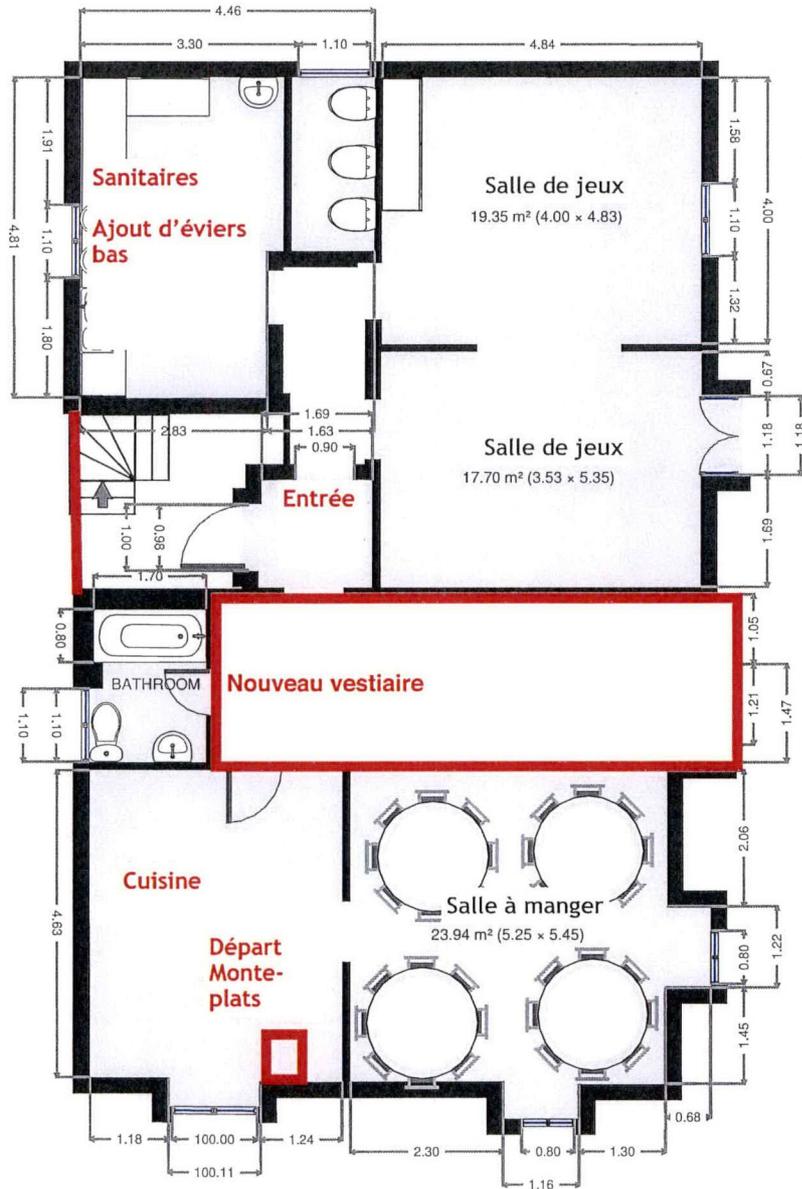
AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Annexe :

Plan des transformations envisagées (schéma)

UAPE Drôle de Frimousse - Tolochenaz
 Rez-de-chaussée
 Plans indicatifs des transformations prévues



En rouge les travaux prévus

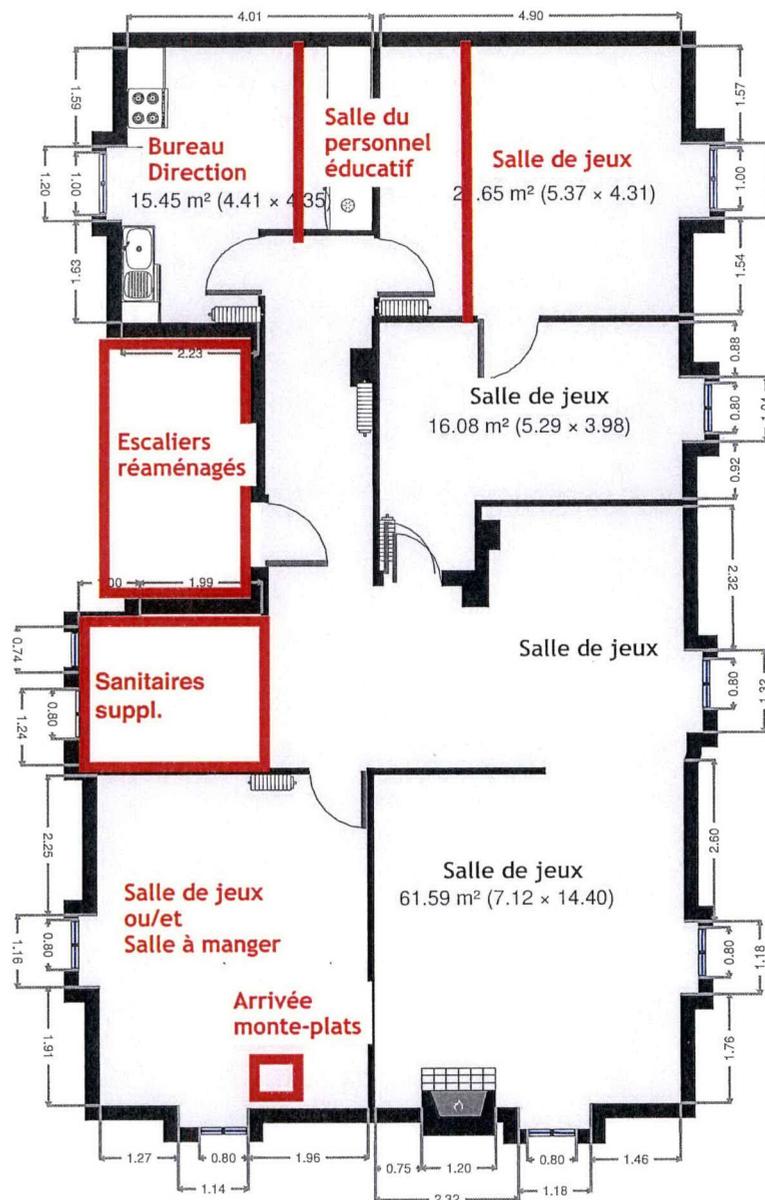


UAPE Rez

123 m²

1er étage

Plans indicatifs des transformations prévues



En rouge les travaux prévus



Maison Blanche